



Règlement du concours d'écriture 2025 - « Des mots pour le dire » organisé par la commune de Pleyben

Article 1 - Présentation

La commission culture de la commune organise la 2^{ème} édition du concours d'écriture « **Des mots pour le dire** » à compter du 1^{er} février et jusqu'au 30 avril.

La forme pour cette 2^{ème} édition est « **En haïkus** ».

Les œuvres proposées devront impérativement respecter la forme imposée par le jury.

Ce concours s'inscrit dans le cadre d'une manifestation organisée et mise en place par la commune de Pleyben : **la Fest Japan**.

Ce concours d'écriture comprend 5 catégories qui seront primées :

- 1^{ère} catégorie : enfants jusqu'à 12 ans
- 2^{ème} catégorie : 12-18 ans
- 3^{ème} catégorie : adultes
- 4^{ème} catégorie : haïku en breton
- 5^{ème} catégorie : collectif

Article 2 - Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne intéressée, habitant le Finistère. La participation au concours d'écriture est entièrement gratuite.

Un seul texte par candidat est permis. **Le candidat garantit qu'il/elle en est l'auteur et qu'il s'agit d'une œuvre originale, libre de droits, non publiée, non postée sur un réseau social, non mise à la disposition du public.**

Le texte présenté ne devra pas avoir été primé, récompensé, distingué ultérieurement même sous un titre différent à l'occasion d'autres concours littéraires.

Article 3 - Contraintes d'écriture

Les textes devront idéalement être dactylographiés et présentés sur une page A4 (21cm x 29,7cm), format paysage, saisis avec une police de 12 pt.

Les textes devront respecter la forme d'un haïku :

- poème court de trois vers (le découpage classique en 5 syllabes / 7 syllabes / 5 syllabes est optionnel)
- référence à la nature, à une saison
- utilisation de mots simples et concrets
- coupure entre le 1^{er} et le 2^{ème} vers ou entre le 2^{ème} et le 3^{ème} vers

Une illustration fournie avec le texte est autorisée.

Afin de préserver l'anonymat, **aucune mention de nom ou de pseudonyme ne devra être portée sur les textes**. Chaque participant indiquera son nom, prénom, catégorie du concours et coordonnées postales,

téléphoniques et électroniques à la personne à qui vous remettrez votre texte. Un registre sera tenu et les textes seront numérotés.

Article 4 - Candidature et autorisation(s) à concourir

Le participant :

- Confirme avoir pris connaissance du règlement du concours,
- Reconnaît être l'auteur du texte (hors catégorie 5),
- Autorise la commune de Pleyben et les membres du jury à lire et publier son texte sur tout support (web et impression) de son choix dans le cadre de la promotion de ce concours et des prochaines éditions.
- Autorise l'utilisation gratuite des textes à des fins pédagogiques et culturelles.
- Autorise la commune de Pleyben à le prendre en photo dans le cadre de la remise de prix du 23 mai 2025.

Les candidats mineurs devront présenter une autorisation, datée et signée par un représentant légal.
Cf voir en annexe.

Article 5 - Modalité de réception des textes

Le participant pourra déposer son texte jusqu'au 30 avril 2025, à la bibliothèque de Pleyben sur les horaires d'ouverture. Un dépôt peut également être fait à la mairie de Pleyben mais la bibliothèque est à privilégier.

Article 6 - Jury et sélection des textes lauréats

Le jury du concours sera composé de diverses personnes ayant des activités permettant de porter un jugement de qualité sur les poèmes soumis à leur appréciation placé sous la présidence de l'adjointe au maire en charge des affaires culturelles de la commune de Pleyben, Géraldine GRASSI et parrainé par Pierre TANGUY, écrivain, auteur de livres de haïkus.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Les textes recevables conformément à l'article 3 du présent règlement seront transmis au jury après le 30 avril 2025 pour lecture.

Le jury sélectionnera 1 lauréat par catégorie, 5 lauréats au total.

Article 7 - Dotation du concours

Les lauréats de chaque catégorie se verront offrir :

- Un bon d'achat à la librairie Gwennili (Le Faou) ;
- Un livre de poésie ;
- Une lecture publique de leur texte lors de la cérémonie de remise des Prix du 25 mai 2025 à l'Arvest à 18h ;
- L'exposition de leur texte dans l'aire de jeux Park Balanek à Pleyben.

Article 8 - Information des participants

Les informations concernant le concours sont disponibles sur les sites internet de la commune de

Article 9 - Propriété intellectuelle

Les textes fournis ne seront pas restitués.

Les lauréats publiés restent propriétaires de leur œuvre. Ils/elles autorisent (ou les représentants légaux des candidats mineurs) la commune de Pleyben, à reproduire, à communiquer au public leur texte dans le cadre du concours d'écriture « Des mots pour le dire », sur tout support numérique et print sans pour autant se prévaloir de droits d'auteur.

L'autorisation est consentie à la commune de Pleyben, organisateur de ce concours d'écriture, pour une durée de 10 ans à compter de la clôture du concours. Elle exclut toute exploitation à caractère commercial, ainsi que toute notion d'exclusivité.

Article 10 - Données personnelles des participants

La commune de Pleyben, responsable de traitement, organise ce concours d'écriture dans l'intérêt légitime de promouvoir l'écriture par le biais de la création littéraire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) les participants ont des droits sur leurs données personnelles : droit d'information, d'accès, de rectification, et d'opposition ; droit d'effacement et de limitation au traitement.

Les données personnelles des participants (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone) sont récoltées par la commune de Pleyben et ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers.

Article 11 - Modification du règlement

La commune de Pleyben se réserve le droit de modifier les modalités de mise en œuvre et de dotation de prix. Elle se réserve aussi le droit d'annuler le concours.

Dans ce cas, une information serait publiée sur le site de la commune, la page dédiée serait supprimée, les textes reçus renvoyés.

Madame la présidente du Jury,
Géraldine GRASSI
Adjointe en charge des affaires culturelles

Madame le maire de Pleyben,
Amélie CARO

Lo Maire de PLEYBEN
Amélie CARO





ANNEXE

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION AU CONCOURS D'ECRITURE « *Des mots pour le dire* »

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de Père / Mère / Tuteur légal (rayer le ou les mentions inutiles)

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

e-mail :

Détenteur(trice) de l'autorité parentale sur la personne de : (ci-dessous « le

mineur») Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Âge :

- Autorise le mineur à participer au concours d'écriture « Des mots pour le dire » organisé par la commune de Pleyben ;
- Déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement du concours d'écriture.

Fait à _____, Le _____

Signature

Ecrire des haïkus

Quelques petites recommandations avant de se lancer dans l'écriture de haïkus proposées par Pierre TANGUY, écrivain et parrain de cette édition.

C'est quoi un haïku ?

L'art du haïku se résume ainsi : émouvoir, en peu de mots, en suggérant des moments ordinaires. Le haïku est un exercice de sobriété.

Un haïku raconte ce qui vous a ému, ou touché, ou surpris, ou amusé ou étonné.

Le haïku, c'est un moment, un instant vécu, que l'on capte à la manière d'un flash photographique (un instantané)

Le haïku met en jeu nos cinq sens (vue, toucher, odorat, ouïe, toucher)

Le haïku parle de choses simples, familières, vécues le plus souvent dans la nature.

Le haïku, s'il est réussi, suscite étonnement ou surprise chez son lecteur.

Les règles de base

- Trois vers courts

- Une allusion à la saison (un haïku ne peut être écrit que dans la saison où l'on se trouve)

- Une césure (petite respiration) entre le 1^{er} et les autres vers ou bien entre les 2 premiers vers et le troisième. Cette respiration peut s'indiquer par un tiret (mais pas forcément)

- Des mots concrets. Jamais d'abstraction.

A noter que l'ancienne règle des 5 syllabes (1^{er} vers), 7 syllabes (2^e vers), 5 syllabes (3^e vers) n'est pas obligatoire. Trop contraignante, elle est aujourd'hui le plus souvent abandonnée avec l'accord des Japonais qui ont fondé ce genre poétique.

Quelques exemples de haïku d'été, d'automne, d'hiver, de printemps

Rivière d'été –
quel plaisir de la franchir
sandales à la main

Sentier en pente –
les bogues de châtaigniers
roulent vers la rivière

Cette mauvaise herbe
est devenue un plant de coton –
Neige du matin

La cueillir quel dommage !
la laisser quel dommage ! –
Ah ! cette violette